CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique, le Mardi 25 Novembre 2025, à 18h45, à la salle de la mairie
À Dampierre sur le Doubs,

Le 20/11/2025,
Le Maire,
GENIN Yanick

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Septembre 2025
- Délibération portant sur la création à compter du 01/01/2026 d'un emploi d'agent technique polyvalent
- Approbation de la modification du statut SIVOM
- Travaux « La Communale » : pose menuiserie aluminium
- Travaux logements communaux : Porte d'entrée (Devis Menuiserie FOURNIER)
- Compte rendu des commissions
- Informations SIVOM/SIVU
- Informations et questions diverses

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT-CINQ NOVEMBRE à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.
Présents : Mesdames, ANDRIEUX Marie-Hélène, CHARRIER Béatrice, EGGENSPILLER Muriel et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal.
Procurations : Monsieur LARRIERE Thierry donne procuration à Monsieur GENNIN Yanick
Absents excusés : Mme ROUX Katy et Monsieur LARRIERE Thierry
Secrétaire : Béatrice CHARRIER

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Septembre 2025
- Délibération portant sur la création à compter du 01/01/2026 d'un emploi d'agent technique polyvalent
- Approbation de la modification du statut SIVOM
- Travaux « La Communale » : pose menuiserie aluminium

- Travaux logements communaux : Porte d'entrée (Devis Menuiserie FOURNIER)
- Compte rendu des commissions
- Informations SIVOM/SIVU
- Informations et questions diverses

1.Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame CHARRIER Béatrice pour remplir les fonctions de secrétaire.

2.Approbation du conseil municipal du 02 Juillet 2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 24 Septembre 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 Septembre 2025.

3. Délibération 2025-019 : Création d'un poste d'agent technique polyvalent

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'arrêté préfectoral de dissolution du SIVU des Essarts ;
Vu le budget communal ;

Considérant que la dissolution d'un syndicat de communes donne lieu à une répartition des personnels concernés entre les communes membres ;
Considérant que cette dissolution ne peut donner lieu à un dégagement des cadres et que les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis ;
Considérant que les communes attributaires supportent les charges financières correspondante ;
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé ;
Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique polyvalent en raison de la reprise du personnel par la commune à la suite de la dissolution du SIVU des Essarts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création à compter du 1er janvier 2026 d'un emploi d'agent technique polyvalent correspondant au grade d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

- Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
- POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Visa du contrôle de légalité : 25/11/2025

3. Délibération : Approbation de la modification des statuts du SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs

Délibération à prendre lors du prochain Conseil Municipal dans l'attente de la présentation de la même délibération par le SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs.

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- Travaux à la salle « La Communale »

  Une porte d'entrée isolante a été installée pour un montant de 10 265.41€ TTC.
  Un devis pourra être demandé chez FAYOL-EXINCOURT pour la réalisation d'une enseigne qui pourrait être installée sous la voûte

- Travaux logements communaux

  - La porte d'entrée au 3 Rue du Lavoir ferme mal. Un réglage est possible mais restera provisoire.
    Le devis réalisé par l'Entreprise Fournier s'élève à 8087.54€.
    Une subvention au SYDED pourra être demandée.
    Le Conseil Municipal décide de changer la porte.
  - Dans le logement n°4, le remplacement du radiateur de la cuisine est prévu ainsi que la vérification de celui de la salle de bain.

- SIVOM :

  - Le Repas des Aînés a réuni 85 personnes sans compter les bénévoles.
    Ce dernier aura coûté au SIVOM la somme de 4 192.59€ soit 42.78€/personne.

- Divers :

  - Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau : Dampierre sur le Doubs est alimentée par captage de Mathay dans le Doubs.
    L'eau de Dampierre sur le Doubs est à 100% au niveau de la conformité microbiologique.
    Le prix pour 120m3 d'eau a augmenté de 0.66% par rapport à 2024.

  - Une liste d'attente sera mise en place au secrétariat de Mairie concernant les demandes de locations de logements et de garages.

  - Les « Vœux du Maire » se dérouleront le Dimanche 18 Janvier 2026 à 10h30 à la salle Socioculturelle.

  - La sortie ornithologique se déroulera le 11 Janvier 2026, celle dans les bois le 20 Juin 2026 et la sortie mycologique le 17 Octobre 2026.

  - Les chênes dans la Rue de Prunevelle et l'Impasse de la Source seront coupés par un bûcheron après avoir eu l'autorisation des héritiers VOIROL.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20h30

COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

2025_019	Création d'un poste d'agent technique polyvalent

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 25 Novembre 2025.